Islam Béheiri, libre, mais censuré

Islam Behiri, le controversé chercheur égyptien en théologie, n'ira pas finalement en prison, sa condamnation à cinq ans de prison, pour «outrage aux religions» ayant été annulée la semaine dernière par un tribunal du Caire. Le théologien vedette de la chaîne privée *Al-Kahéra Wal-Nass* avait été condamné en avril dernier, en vertu d'une loi sur l'atteinte aux religions, qui laisse la porte ouverte à tous les excès. Islam Beheiri n'a outragé aucune des religions reconnues en Egypte, et encore moins l'Islam religion de l'Etat, et c'est justement pour cela qu'il a été poursuivi. Depuis deux ans, et jusqu'à son procès, ce jeune animateur de télévision présentait une émission à succès dans laquelle il prenait à contrepied les thèses officielles, voire obscurantistes, propagées en Egypte. Ainsi, il niait la véracité de certains «hadiths», validés par le tout-venant et justifiant a priori et a postériori tous les crimes commis au nom de l'Islam. Il s'insurgeait notamment contre l'accusation d'apostasie, régulièrement brandie par les islamistes, contre ceux qui ne respectent pas l'orthodoxie en vigueur et contre les libres penseurs. Comme l'a fait Djamel Al-Bana avant lui, Islam Beheiri a opposé l'arme de la raison et de la logique aux idées reçues et aux croyances fausses, qui fondent la renommée des téléprédicateurs wahhabites[1].

Son influence grandissante a suscité la réaction des milieux conservateurs et des prêcheurs-anesthésistes qui ont d'abord obtenu la suspension de ses émissions sur l'intervention d'Al-Azhar. Apparemment, la vénérable université, brutalement rappelée à l'ordre en décembre dernier par le Président Sissi, pour son immobilisme et ses atermoiements, n'a pas apprécié les critiques de la même veine, lancées à son encontre par Islam Béheiri. Ce dernier qui se présentait régulièrement comme l'un des rénovateurs du discours religieux ne se privait pas d'épingler Al-Azhar, notamment pour ses positions vis-à-vis de Daesh. A l'instar d'autres intellectuels égyptiens, il disait ne pas comprendre que l'institution officielle se contente de condamner les terroristes, sans remettre en cause leurs arguments religieux. Or, ce sont précisément ces justificatifs et ces références théologiques qui sont encore enseignées par Al-Azhar. Aussi, Islam Béheiri ironisait-il régulièrement sur la tâche confiée par Sissi à Al-Azhar en affirmant que l'université rénovait effectivement le discours religieux, «en utilisant la céramique». Ce qui équivaut à dire au Président égyptien, en personne, que s'il veut réellement réformer ou rénover le discours religieux, il ne doit pas s'adresser à Al-Azhar, dont les cheïkhs ont pour seul souci de conserver leurs privilèges. Islam Béheiri ne s'est pas trompé d'adversaire, mais d'époque, et il a sans doute sous-estimé les capacités de nuisance de ses adversaires et surtout leur efficacité : en privant l'animateur d'une tribune, ils ont réussi à faire taire une voix discordante, sans utiliser le sabre.

Pour éviter, comme on dit, de se salir les mains, les intégristes recourent aux services d'avocats dont la spécialité est de faire la chasse à tout ce qui n'est pas à leurs normes. Celui qui a été engagé contre Islam Béheiri et qui a fait appel du jugement en sa faveur, se nomme Mamdouh Abdeldjawad. Il est de la lignée de ces avocats avides de célébrité à tout prix et sans scrupules, qui agissent sous couvert de contrôler la vie et les mœurs, la «Hisba»[2], dont les règles ont été essentiellement définies par le mouvement des Frères musulmans. Le plus connu de ces avocats est Nabih El-Wahch, qui a écumé les prétoires avec ses plaintes contre des artistes et des cinéastes. Ces avocats sont communément appelés «Sbanakh» (Epinards), en référence au personnage du film *L'Avocat*, dans lequel le comédien Adel Imam avait joué le rôle de Hassan Sbanakh, un avocat marron.

A sa sortie, en 1983, le film, réalisé par Rafat Al-Mihi, avait suscité une action en justice de la part de dizaines de membres du barreau qui s'estimaient diffamés. Adel Imam, condamné à un mois de prison, avait échappé à la détention après avoir présenté des excuses publiques à la corporation.

Ce qu'il y a de remarquable dans l'action de ces avocats-délateurs, c'est qu'ils ne sont jamais poursuivis, en retour, pour diffamation ou procédure abusive, lorsqu'ils sont déboutés, ce qui leur autorise toutes les actions en justice, y compris les plus fantaisistes et les plus farfelues.

Par Ahmed Halli
halliahmed@hotmail.com

A. H.

(1) L'un de ces prédicateurs, Ouejdi Ghenim, spécialiste des passages dans l'Au-delà et de la traversés de «l'isthme des tourments» (Barzakh), a la cote chez nous, bien qu'il soit l'un des contempteurs de notre guerre de Libération. Il est bon de le rappeler ici en cet anniversaire d'une indépendance chèrement acquise. Ouejdi Ghenim est aussi, et surtout, l'un des propagandistes de l'excision, qu'il a essayé de faire connaître au Maghreb, et notamment en Tunisie, en la présentant comme un «embellissement esthétique et spirituel».

(2) C'est au nom de cette «Hisba» que l'universitaire Nasr Hamed Abou-Zeïd (1943-2010) avait été obligé de s'exiler en 1995, un tribunal ayant déclaré illégal son mariage avec Ibtihal Younès et l'ayant annulé. Il n'a regagné son pays que pour y mourir quelques semaines plus tard, un 5 juillet, précisément.

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DU SOIR D'ALGÉRIE

VOUS ÊTES JOURNALISTE CONFIRMÉ(E) ?
VOUS SOUHAITEZ DÉBUTER DANS CETTE MAGNIFIQUE PROFESSION ?

Envoyez votre CV à : lesoiralgerie@yahoo.fr

Il sera exigé une maîtrise parfaite de la langue française, le sens de l'initiative et une disponibilité totale.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com
@hakimlaalam

J'y suis, j'y reste, et même après !

Que m'inspire le fait que le Tunisien Béji Caïd Essebsi, 89 ans, présente ses vœux à l'Algérien Abdekka, 80 ans à l'occasion du 5 Juillet ? Le besoin urgent de faire contrôler ma…

… Prostate !

Le raidissement est un phénomène physique que les médecins urgentistes connaissent bien. Et redoutent ! Des amis toubibs qui y ont été confrontés au cours de leur carrière me racontent des épisodes édifiants, voire effrayants. Appelés sur le numéro d'urgence des secours, ils arrivent dans une maison où de vieilles personnes sont hélas déjà passées de vie à trépas. Mais le plus dur, me précisent-ils, dans ce genre d'interventions ce n'est pas tant le constat de décès et la paperasse. Ça, ça se règle. Il existe des formulaires types, avec des rubriques style «nom, prénom, âge du défunt, cause et heure du décès». Non ! Le plus pénible, c'est le raidissement de certaines personnes âgées. La rigidité du corps. Elle peut être énorme. Et parfois, il faut plus d'une escouade de pompiers pour arriver à dégripper le mort de son lit ou de sa chaise. Sur un lit, passe encore. Les malheureux vieillards n'ont généralement pas le temps de s'agripper aux montants dans leur dernier souffle. Par contre, sur un fauteuil, c'est la croix et la bannière que d'arriver à desserrer leurs doigts des accoudoirs. Tous les urgentistes vous le confirmeront. Il faut réussir à rompre l'emprise sans briser les doigts trop raides. Parce que sinon, si des phalanges sont cassées lorsqu'on tente de libérer la chaise de son occupant, il faut alors reprendre le sacré formulaire de constat de mission. Et y rajouter à la rubrique «Divers» la mention «doigts de la main brisés post-mortem». C'est embêtant, parce que ça implique un double travail administratif dont les médecins urgentistes et aussi les pompiers ne sont pas spécialement friands. Eux tiennent à rester sur leurs missions spécifiques. Et le raidissement, la rigidité extrême de certains corps les oblige à travailler in situ, dans le lieu même du décès sur la dépouille afin de lui donner un semblant d'apparence normale et pouvoir ainsi la sortir, l'évacuer sans choquer les badauds et la famille du mort. Ainsi, me racontent mes amis toubibs, certaines victimes meurent dans la position assise. Bloquées dans un angle à 90 degrés. Les secours, dans un souci pratique d'abord, ensuite de dignité due à la personne, font tout leur possible pour remettre la dépouille dans une position horizontale, plus ou moins à 180 degrés. Et là, tout comme avec les doigts agrippés aux accoudoirs du fauteuil, il faut faire attention, dans cette tentative de mise à plat, à ne pas briser des cervicales ou carrément une colonne vertébrale. Voilà ! Je vois que vous avez compris ! Parce que, sinon, il faudrait alors, là encore, refaire les formulaires, et les médecins y passeraient l'éternité. L'éternité ! Mon Dieu ! Alors qu'il y a tant d'autres urgences dans ce pays ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.